

Lotier corniculé - Production Fondation, Enregistrée et Certifiée

Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédiées

Les normes de base pour toutes les cultures sont énoncées dans [Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédiées](#). De plus, les normes suivantes s'appliquent au lotier corniculé.

Exigences concernant le terrain*

| Culture inspectée | NE doit PAS être produite sur un terrain qui : |
|--------------------|--|
| Fondation | a porté au cours de l'une des cinq (5) années précédant l'ensemencement : <ul style="list-style-type: none"> • une culture non pédiée de lotier corniculé. • une variété différente de lotier corniculé. a porté au cours de l'une des trois (3) années précédant l'ensemencement : <ul style="list-style-type: none"> • une culture pédiée de la même variété. |
| Enregistrée | a porté au cours de l'une des trois (3) années précédant l'ensemencement : <ul style="list-style-type: none"> • une culture de lotier corniculé. |
| Certifiée | a porté au cours de l'une des deux (2) années précédant l'ensemencement : <ul style="list-style-type: none"> • une culture de lotier corniculé. |

*Sauf dans le cas où des mesures de lutte chimique acceptables pour l'ACPS ont été prises pour éliminer les plants provenant d'une culture précédente de lotier corniculé.

Inspection des cultures

Les cultures de lotier corniculé doivent être inspectées durant la floraison et avant la récolte.

Âge du peuplement

Le nombre maximum d'années durant lesquelles des semences pédiées peuvent être produites à partir d'un peuplement de lotier corniculé établi avec des semences de Sélectionneur ou Fondation est indiqué ci-dessous. La classe que l'on peut produire à partir d'un peuplement varie selon la classe utilisée pour établir la culture, les classes de semences par lesquelles une variété donnée peut être multipliée et le nombre d'années pendant lequel le peuplement a été en production.

| Lorsque la culture est établie avec des : | | | | | | |
|---|------------------|---|------------------|--|--|------------------|
| semences de Sélectionneur d'une variété sans une classe Enregistrée | | semences de Sélectionneur d'une variété avec une classe Enregistrée | | semences Fondation d'une variété sans une classe Enregistrée | semences Fondation d'une variété avec une classe Enregistrée | |
| Fondation | Certifiée | Fondation | Enregistrée | Certifiée | Enregistrée | Certifiée |
| 4 ans | + Pas de limite* | 4 ans | + Pas de limite* | Pas de limite* | 4 ans | + Pas de limite* |

* Pour les peuplements établis depuis 5 ans et par la suite à intervalles de 5 ans, un échantillon de 100 grammes de semences de lotier corniculé récoltées durant cette année doit être soumis pour un essai de vérification de variété.

Normes applicables aux cultures

Isolement

La distance d'isolement doit être pratiquement exempte de plants qui peuvent faire une pollinisation croisée avec la culture inspectée. Le risque que posent pour la pureté variétale les plants qui peuvent faire une pollinisation croisée varie selon la superficie, la densité, le stade de maturité et la distance par rapport à la culture inspectée. Ces facteurs seront pris en compte dans la détermination du statut pédigré de la culture inspectée.

Distances d'isolement minimales requises entre une culture inspectée et d'autres cultures :

- | | |
|---|---------------------|
| 1. Pureté variétale | Distance |
| a. Lotier corniculé pédigré inspecté de même variété et classe | 1 mètre (3 pieds) |
| b. Lotier corniculé pédigré inspecté de même variété, classe différente | 3 mètres (10 pieds) |
| c. Variétés différentes de lotier corniculé ou lotier corniculé non pédigré | Tableau ci-dessous |

| Superficie de la culture inspectée | Distance d'isolement minimale | | |
|------------------------------------|-------------------------------|----------------|---------------|
| | Fondation | Enregistrée | Certifiée |
| 5 acres ou moins | 300 m (984 pi) | 150 m (492 pi) | 50 m (164 pi) |
| Plus de 5 acres | 200 m (656 pi) | 100 m (328 pi) | 50 m (164 pi) |

- | | |
|--|---------------------|
| 2. Pureté mécanique | Distance |
| a. Trèfle alsike, lupuline, trèfle blanc | 3 mètres (10 pieds) |

Tolérances maximales d'impuretés

1. **Pureté variétale** (hors-types/autres variétés en moyenne dans 10 ou dans 100 m²)
 - a. Fondation – 3 plants/100 m²
 - b. Enregistrée – 1 plant/10 m²
 - c. Certifiée – 1 plant/10 m²
2. **Pureté mécanique** (autres espèces, dont les semences sont difficiles à séparer de celles de la culture inspectée, en moyenne dans 10 ou dans 100 m²; dans le cas du lotier corniculé, cela inclut le trèfle alsike, la lupuline et le trèfle blanc)
 - a. Fondation – 3 plants/100 m²
 - b. Enregistrée – 1 plant/10 m²
 - c. Certifiée – 1 plant/10 m²